

**ARRETE N ° 19/2024**  
**Arrêté de délégation de signature à un adjoint**

Le maire de la commune de Sormonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 26/05/2020,

Vu la délibération N°15-2020 fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne gestion de l'activité communale, il convient de donner délégation de signature à Monsieur Patrick JENNEPIN, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrick JENNEPIN, 2<sup>ème</sup> adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Signature des bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet, ainsi qu'à M. Yves GRALL, Responsable du Service de Gestion Comptable de Rocroi

Fait à Sormonne, le 29 août 2024  
Le Maire,

